VR-sur-es-semois

Administration communale

Wallonie

URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PERMIS D'URBANISME – REF N° : PU2025/52

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi d'une demande de : **permis d'urbanisme** introduite par Monsieur MOULIN Valentin.

Le bien concerné est situé Chemin de la Croisette, 6 à 5550 Laforêt, cadastré sur le territoire de la commune de VRESSE-SUR-SEMOIS, 2ème division LAFORÊT, section A, parcelle n° 160F.

Le projet porte sur La construction d'une habitation unifamiliale sur deux niveaux de 79,5 m² et d'un hangar de 50 m² (surfaces extra-muros) et présente les caractéristiques suivantes (2) :
Le projet se compose de 2 bâtiments, l'habitation et le hangar. Le premier est en recul par rapport à l'axe de la voie de desserte « Chemin de la Croisette » de 41,57m alors que le second est en recul de 6,54m en prenant les distances depuis les façades/pignons droits.

Application de l'article D.IV.40 : Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique.
Ecart au guide régional d'Urbanisme – GRU : Règlement général sur les bâtisses en site rural – Ardenne 91143-RSR-0001-02 – Article 419.
Cet écart est sollicité : pour la porte du hangar qui se situe latéralement à la voirie le long du bâtiment ; pour le volume principal avec un versant de la toiture plus long sur une partie.

La demande de permis d'urbanisme est soumise à ENQUÊTE PUBLIQUE.

L'enquête publique est affichée pour le 31 décembre 2025 au plus tard, ouverte le 5 janvier 2026 et clôturée le 19 janvier 2026.

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous chaque jour ouvrable pendant la période de l'enquête publique à l'adresse suivante : Administration communale, Rue Albert Raty, 112 à 5550 VRESSE-SUR-SEMOIS.

Le dossier peut toutefois être consulté uniquement sur rendez-vous, un jour ouvrable après 16H00 ou le samedi matin, pris au plus tard 24 heures à l'avance.

Tout rendez-vous est à fixer auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, Madame Patricia MARTIN, joignable par tél au 061/46 58 30 ou via mail patricia.martin@vresse-sur-semois.be

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Albert Raty, 112 à 5550 Vresse-sur-Semois
- par télécopie au numéro : 061/50 15 47
- par courrier électronique à l'adresse suivante : patricia.martin@vresse-sur-semois.be
- remises à Madame Patricia MARTIN dont le bureau se trouve : rue Albert Raty, 112 à 5550 Vresse-sur-Semois

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PU2025/52**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Madame Patricia MARTIN ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale de Vresse-Sur-Semois - rue Albert Raty, 112 à 5550 Vresse-sur-Semois, le **19 janvier 2026 à 11h.**

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme - le conseiller en environnement - la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet – dont Madame Patricia MARTIN dont les bureaux se trouvent à rue Albert Raty, 112 à 5550 Vresse-sur-Semois.

Vresse-sur-Semois, le 16 DEC. 2025

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Sylvain BOSSART

Administration Communale Vresse-sur-Semois (Namur)

Le Bourgmestre,

Arnaud ALLARD